

## Questions orales

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suis sûr qu'il existe une autre méthode pour obtenir ces renseignements. Le député de Burnaby-Richmond-Delta a la parole.

\* \* \*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RENCONTRE AVEC M. FITZSIMMONS, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES CAMIONNEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. J'ai voulu en prévenir son cabinet ce matin, mais on ne m'a pas rappelé. Comme le ministre a organisé en faveur de M. Cesar Chavez, des Travailleurs agricoles unis, une manifestation promotionnelle qui doit avoir lieu devant la Chambre des communes mardi prochain, le ministre peut-il nous dire s'il a également invité M. Fitzsimmons, président du Syndicat des camionneurs, qui représente 85 p. 100 des travailleurs agricoles de Californie?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, si M. Fitzsimmons veut bien m'écrire pour me demander à être reçu, je serai heureux de le faire.

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

LE MANDAT DE L'ENQUÊTE SUR LA QUESTION DE L'AVORTEMENT

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire éclaircir un point très important par le ministre de la Justice. Quand je lui ai demandé tout à l'heure si l'enquête porterait aussi sur les critères de légalité de l'avortement, ou si elle se limiterait aux modalités d'application de la loi, il a répondu que la chose n'avait pas encore été décidée. Mais comme il a, semble-t-il, répondu au très honorable député de Prince-Albert que ce qu'il s'agit de contrôler, c'est la façon dont les comités d'avortement, c'est-à-dire les médecins, ont appliqué la loi, j'aimerais qu'il me rassure. Est-ce que le ministre et le gouvernement envisagent oui ou non de faire porter l'enquête sur les critères de légalité de l'avortement, en même temps que sur la façon dont la loi est appliquée? J'estime que c'est là une question importante.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je confirme que cette décision n'a pas été prise. La poursuite de l'examen des questions qui peuvent se poser fait partie, il va de soi, de l'étape préparatoire à la détermination de l'objet d'une enquête éventuelle.

L'INTERPRÉTATION DU MOT «SANTÉ» ET LA QUESTION DE L'AVORTEMENT

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que le problème d'interprétation de l'objectif de la mesure semble découler de l'utilisation du mot «santé» dans le code criminel, le ministre peut-il indiquer pourquoi il a toujours refusé d'établir une règle précise au sujet de la façon dont le gouvernement l'interprète?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion déjà de donner mon opinion au

[M. Stevens.]

sujet de la signification de ce mot et l'on m'a reproché de l'avoir fait. Je rappelle au député qu'on a discuté de la définition à la Chambre au moment de l'adoption du bill. Les députés pourraient se reporter à cette discussion. A mon avis, l'objectif de la loi était clair en ce sens que les mots «santé» et «vie en danger» dans une loi stipulant autrement des peines sévères pour ceux qui nuisent au fœtus et le détruisent signifient clairement qu'un tel geste ne peut être posé que pour une raison très grave. Pour ma part, j'estime qu'il ne suffirait pas simplement d'apporter une précision de ce genre pour atteindre le but fixé et uniformiser l'application de la loi au Canada et que, par conséquent, il faut examiner davantage la question. Ce que je ne veux pas faire, c'est sembler faire quelque chose qui est, de fait, inutile, comme certains députés le voudraient. Je veux accomplir quelque chose.

**M. Yewchuk:** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre accepterait de dire à la Chambre si le mot «santé» signifie uniquement la santé physique ou s'il s'applique aussi à la santé mentale?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Malgré les fonctions spéciales du ministre, il n'est certainement pas convenable de discuter de l'opinion du député à propos des questions de ce genre à la Chambre.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux sont prévus pour le reste de cette semaine et pour la semaine prochaine.

**M. Sharp:** D'abord, monsieur l'Orateur, puis-je désigner le lundi 2 juin et le jeudi 5 juin comme jours réservés à l'opposition? Aujourd'hui, la Chambre va examiner en deuxième lecture le bill C-16 sur le statut de la femme. J'espère que nous pourrions disposer aujourd'hui de ce bill.

● (1500)

**M. Stanfield:** A l'étape de la deuxième lecture.

**M. Sharp:** En deuxième lecture, oui. A cette fin, la Chambre consentira peut-être à limiter le temps de parole, une fois terminée la première série de discours, afin de permettre au plus grand nombre possible de députés de participer au débat. Demain, nous allons procéder à l'étape du rapport et à la troisième lecture des bills suivants, dans l'ordre: C-37, C-3, C-13, C-47, C-33 et C-50. Mardi et mercredi, nous aimerions qu'on en termine avec les bills qui figurent sur cette liste si ce n'est déjà fait, et qu'on ajoute peut-être, s'il est possible d'en disposer également, le bill C-57, tendant à modifier la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et le bill S-20 concernant les terres territoriales.